

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du jeudi 4 avril 2024 à 18h**

Présents : - M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Secrétaire de séance : M. PINEDE Jean-Marie

Absents excusés : M. BUL Alain - Mme GAURENNE Sylvie

Date de convocation : 29/03/2024

Préambule : approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

• **Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2023 Budget principal et CCAS**

Madame Ghislaine LINTZ, 1^{ère} adjointe présente les résultats de l'exercice 2023 ainsi que les reports sur les budgets 2024, budget principal et CCAS. Elle explique les variations. Elle détaille ensuite les réalisations.

Les comptes de gestion 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Les comptes administratifs 2023 sont approuvés à l'unanimité, le Maire étant sorti de la salle lors du vote.

• **Approbation du Budget principal 2024 et du budget 2024 du CCAS**

Madame Ghislaine LINTZ présente une vue synthétique de la situation financière de la commune puis explique le détail des dépenses et recettes du budget primitif 2024 de la commune et du CCAS.

Les budgets primitifs Commune et CCAS sont validés à l'unanimité.

• **Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

Monsieur le Maire propose un maintien des taux d'imposition pour 2024, ce qui correspond à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,46 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75,94 %,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,95 %.

Le montant total prévisionnel 2024 au titre de la fiscalité directe locale est de 620 891 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition.

• **Demandes de subventions des associations**

Monsieur le maire expose les demandes de subventions des associations pour 2024. Elles sont validées comme suit :

ASSOCIATIONS	Montant accordé
RACC	350 €
Restos du cœur	150 €
ASS Sclérose en Plaques	100 €
Football Club Cerdagne Font-Romeu Capcir	150 €
Vaincre la mucoviscidose	100 €
La Ligue contre le cancer	250 €
ADMR	150 €
Club de glace de Font-Romeu	150 €

France AVC 66	100 €
Association pêche et protection en milieu aquatique	100 €
Pourquoi pas flamenco	75 €
AMF Téléthon	100 €
Association GYM CABA	100 €
Ski-club Capcir Haut-Conflent – Ski de fond	200 €
Ecole de musique Capcir Haut-Conflent	150 €
Hockey Club Cerdagne Capcir	100 €
Ski-club du Cambre d’Aze	300 €
Trail du Cambre d’Aze	300 €
Naturiders	Dotation en matériel
Comité d’animation	SACEM + aide matériel + logistique
TOTAL	2 925,00 €

- **Participation aux frais de gestion informatiques pour le SIECA et le SIAEPA**

Le conseil municipal valide la participation du SIECA et du SIAEPA aux frais de gestion informatique engagés par la commune, comme suit :

Participation SIECA pour 2022/2023 : 6 113 €

Participation SIAEPA pour 2022/2023 : 10 494,14 €

- **Participation financière de la commune au SIAEPA**

Le Maire expose la délibération prise par le SIAEPA, le 8/02/2024, relative à la participation financière des communes membres pour l’année 2024, qui fixe cette dernière à 25 €/habitant, population DGF.

La participation pour la commune de Saint Pierre Dels Forcats s’élève à 19 250 €.

Le conseil municipal valide cette proposition.

- **Convention droit d’occupation du sol avec SITV Cerdagne Capcir**

Des précisions vont être demandées avant la signature de la convention, un laisser passer va être délivré pour le technicien de SITV qui doit intervenir sur l’antenne, en empruntant les pistes forestières.

- **Accès aux pistes forestières – détermination des ayants droits**

L’avis de l’avocat conseil de la mairie va être sollicité afin d’établir la liste des ayants droits pouvant emprunter certaines pistes forestières.

- **Centre du Cambre d’Aze, dossier ARAC**

Le Maire expose la proposition de l’Agence Régionale Aménagement Construction (ARAC) Occitanie, concernant le pilotage de l’étude de réhabilitation du bâtiment du Centre du Cambre d’Aze. Le conseil municipal décide d’étudier la proposition la mieux adaptée à cette réhabilitation.

- **Projet photovoltaïque**

Le Maire explique la position négative prise par les élus de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes et du PNR sur ce projet. Toutefois une commission d’élus de la com-com doit se prononcer sur la suite à donner. Le conseil municipal approuve néanmoins la poursuite du projet. Par contre, il sera demandé au porteur du projet d’expliquer clairement l’évolution de ce dernier. Un courrier sera fait en ce sens.

- **SIAEPA**

Le Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable et d’Assainissement (SIAEPA) du Cambre d’Aze devient un sujet très préoccupant. Mis en place en 1957 par les communes de Saint Pierre dels Forcats, La

Cabanasse et Mont-Louis, ce dernier a peu évolué et s'est fragilisé au fil des années. Faute de moyens suffisants, nous nous trouvons aujourd'hui devant un outil fortement dégradé, et l'héritage est lourd à porter. En fait, reprendre la totalité des 25 km de réseaux n'est tout simplement pas envisageable par manque de surface financière du SIAEPA.

Toutefois, en application ou attente des schémas directeurs (eaux usées et potables), et en attente de connaître au plus près l'état de l'ensemble de nos canalisations, il paraît très important dans un premier temps, de connaître très clairement de combien nous disposons de m³ d'eau à la sortie des sources de captages (Clot de Rodes et Canons) avant leur transport vers les châteaux d'eau.

Cela nous permettra de travailler sur des données réelles et opposables. La fiabilité des données nous permettra dans un premier temps de nous assurer de la cohérence de nos observations répétées, de manière à établir un « socle stable » au fil du temps et dans un deuxième temps de définir et de mettre en place un plan d'action permettant d'améliorer nos réseaux.

- **Affouage 2024**

Les parcelles déterminées pour le marquage des lots sont les parcelles 4 et 24 (parties).

Les tarifs et modalités d'inscription restent inchangés.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Dossiers en cours

- **Permis d'aménager du lotissement communal**

Une réunion des élus programmée le 17 avril 2024 à 18h sera consacrée à l'étude du permis d'aménager du lotissement communal afin de le valider.

Questions diverses

Le Maire informe s'être entretenu avec monsieur WILL concernant la parcelle de terrain communale n° B 698 qui pourrait convenir à l'installation de leur entreprise.

Compte tenu de la position du SCOT sur ce terrain, la question sera posée à l'avocat de la commune pour étudier la meilleure solution de déblocage de cette situation.

Madame Noémie RODRIGUEZ demande que soit mis en place dans le village des distributeurs de sacs à déjection canine. Cette mesure est approuvée par l'ensemble du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h45.

Le Maire,
Pierre BLANQUE



Le secrétaire de séance,
Jean-Marie PINEDE

